

8^{ème} Foire aux puces de l'association L'île aux enfants
dimanche 7 septembre 2025

Bulletin d'inscription (tous les renseignements sont obligatoires)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____
E.mail : _____
N° de carte d'identité : _____
délivrée le : _____

Désire réserver _____ mètres à 3,50€ le mètre
Portant (non fourni) dans la limite de l'espace disponible
OUI _____ NON _____
Joint un chèque de _____ € à l'ordre de L'île aux enfants

Les participants déclarent sur l'honneur (article R321-9 du code pénal) :

- n'avoir pas participé dans l'année à deux autres ventes de même nature,
- que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. (article L310-2 du code de commerce).

Je certifie avoir lu et compris le règlement de cette journée

Date et signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :

Bulletin à renvoyer OBLIGATOIREMENT par voie postale, accompagné de votre règlement à :

Mme TANGUY Katell, 2 rue Roland Garros, 29400 LANDIVISIAU.
07.87.39.25.36 (merci d'appeler entre 9h et 20h)

Les informations collectées sont à destination des organisateurs de la foire aux puces et seront consignées dans un registre tenu à disposition des services de police et de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pendant toute la durée de la manifestation. Ce registre sera déposé en préfecture conformément à la législation en vigueur.

REGLEMENT A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

- Cette foire aux puces est réservée aux particuliers. Les enfants exposants doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- Les emplacements sont attribués dans l'ordre de réception de la fiche d'inscription complétée et accompagnée du règlement.
- **Le nombre de portant est fixé à UN par stand à condition d'être en bout de table AUCUN portant ne sera toléré en dehors des emplacements réservés et sans autorisation de l'organisateur. RIEN ne doit empiéter sur les issues de secours ou gêner le passage.**
- Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8h et à ne pas remballer avant 16h
- Il n'est pas possible de vendre : des denrées alimentaires, de l'alcool, des armes, des animaux vivants, des objets neufs.
- Toute réservation non annulée au moins 48h avant la foire aux puces est due. Tout emplacement non occupé à 8h00 sera considéré comme libre et pourra être ré-attribué sans possibilité de recours de la part de l'exposant absent sans excuses.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- LIEU : SALLE DE KERVANOUS, boulevard de la République. (près du centre Leclerc)
- HORAIRES : accueil exposants à partir de **6h45**
- Restauration possible sur place assurée par l'organisateur
- IL est strictement interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) dans l'enceinte de la foire aux puces. **Les exposants qui souhaitent sortir fumer doivent obligatoirement sortir par l'entrée : Aucune ouverture des issues de secours ne sera tolérée pendant la manifestation.**
- Le respect et la politesse entre tous sont de mise. Les débordements et le non respect du règlement seront immédiatement sanctionnés par une expulsion des lieux.
- Les emplacements doivent être laissés propres et vides de tous détrit.

